



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2004/2  
19 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Première réunion régionale sur l'éducation au développement durable  
Genève, 19 et 20 février 2004

**RAPPORT DE LA RÉUNION**

1. La première réunion régionale sur l'éducation au développement durable s'est tenue à Genève les 19 et 20 février 2004.
2. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants: Allemagne, Albanie, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lituanie, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Suède, Turquie et Ukraine.
3. L'institution spécialisée ci-après était représentée à la réunion: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
4. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée: Conseil de l'Europe.
5. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC-CEE) et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) étaient représentés, de même que les organisations non gouvernementales ci-après: Borrowed Nature Association, Copernicus-Campus, Eco-Forum européen et Forum for the Future.

## **I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. La réunion a été ouverte par M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), qui a prononcé une allocution de bienvenue. Compte tenu du mandat reçu des ministres de l'environnement lors de la Conférence «Un environnement pour l'Europe» tenue à Kiev en mai 2003, le Comité des politiques de l'environnement, à sa dixième session (20-22 octobre 2003), avait décidé de créer une équipe spéciale à composition non limitée sur l'éducation au développement durable chargée d'élaborer une stratégie dans ce domaine, la Fédération de Russie et la Suède jouant le rôle de pays chefs de file.

7. M. Bärlund a souligné que la réunion rassemblait pour la première fois des représentants de ministères de l'environnement et de l'éducation ainsi que d'autres organismes s'occupant d'éducation dans toutes les sous-régions de la CEE pour travailler ensemble sur le projet d'éducation au développement durable. L'éducation au développement durable étant un sujet très complexe qui nécessitait une étroite coopération de toutes les parties prenantes à différents niveaux, il était très important que l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, les centres régionaux pour l'environnement et les ONG participent au processus. La CEE espérait que d'autres organisations internationales y contribueraient aussi. Cette initiative constituerait une contribution régionale à la prochaine Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui débiterait en 2005.

8. Comme il s'agissait d'une nouvelle activité pour la CEE, la question de la mobilisation de fonds était cruciale. M. Bärlund a remercié les Gouvernements de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède pour les généreuses contributions financières qu'ils avaient versées et annoncées en faveur du processus d'éducation au développement durable. Il a également invité d'autres donateurs à apporter leur concours.

9. L'Équipe spéciale a adopté son ordre du jour (CEP/AC.13/2004/1).

## **II. ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

10. L'Équipe spéciale a élu M. Jon Kahn (Suède), Directeur de la Division internationale au Ministère de l'environnement, Président, et M. Nikolay Kasimov (Fédération de Russie), Doyen de la Faculté de géographie à l'Université Lomonosov de Moscou, Vice-Président.

11. M. Kahn a remercié l'Équipe spéciale de l'avoir élu et a exprimé l'espoir que la réunion donnerait à tous les représentants la possibilité de faire connaître leurs vues sur l'éducation au développement durable et contribuerait dans une large mesure à promouvoir et à mettre en œuvre cette forme d'éducation dans la région.

## **III. MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE**

12. L'Équipe spéciale a examiné son mandat tel qu'il figure dans le document CEP/AC.13/2004/4 et l'a adopté sans modifications.

13. Sur la base des consultations tenues par le Président et des propositions que lui a communiquées le secrétariat, l'Équipe spéciale a créé un groupe de rédaction pour l'aider à élaborer la stratégie. Des représentants d'organisations internationales et de grands groupes ont

été invités à s'associer à ces travaux. La composition du groupe de rédaction tenait compte de la représentation géographique des États membres de la CEE et de l'expérience de chacun dans le domaine des politiques nationales et internationales relatives à l'éducation et du développement durable. Comme la langue de travail du groupe sera l'anglais, la connaissance de cette langue a aussi été retenue comme critère. Le groupe de rédaction était composé comme suit: Arménie, Fédération de Russie, Grèce, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, CAREC et Eco-Forum européen. Il a été convenu que le CAREC transmettrait au groupe de rédaction les vues des gouvernements des pays d'Asie centrale. Certains pays, dont la France, ont informé le secrétariat qu'ils étaient disposés à participer au processus de rédaction par courrier électronique.

#### **IV. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE**

14. L'Équipe spéciale a adopté son programme de travail tel qu'il figure dans le document CEP/AC.13/2004/5. Les réunions du groupe de rédaction auraient lieu en mars et avril 2004. La deuxième réunion de l'Équipe spéciale se tiendrait en juillet 2004 et le Gouvernement italien a généreusement proposé d'envisager de l'accueillir. Il en donnerait confirmation au secrétariat en temps voulu. À sa deuxième réunion, l'Équipe spéciale étudierait et approuverait le projet de stratégie et le soumettrait pour observations au Comité des politiques de l'environnement, à sa onzième session. Une réunion conjointe de hauts responsables des ministères de l'environnement et des ministères ou organismes publics équivalents chargés de l'éducation dans les États membres de la région pourrait être organisée en février 2005 pour adopter la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable. Les gouvernements ont été invités à envisager d'accueillir cette réunion.

15. La délégation suédoise a fourni des renseignements sur la prochaine consultation internationale concernant l'éducation au développement durable qui serait organisée sur le thème «Apprendre à changer notre monde» à Göteborg (Suède) du 4 au 7 mai 2004. La délégation grecque a informé l'Équipe spéciale qu'une manifestation parallèle consacrée à l'éducation au développement durable serait organisée le 28 avril 2004 à New York par son gouvernement en coopération avec le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable, l'UNESCO et la CEE, à l'occasion de la douzième session de la Commission du développement durable.

16. L'Équipe spéciale a aussi réfléchi à une contribution possible à la Conférence internationale de l'éducation organisée par l'UNESCO (Genève, septembre 2004). La Suède étudierait la possibilité de présenter à cette occasion l'initiative sur l'éducation au développement durable de la CEE. Elle fournirait des renseignements supplémentaires à l'Équipe spéciale lors de sa deuxième réunion.

#### **V. PROJET DE STRATÉGIE POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

17. La réunion a été divisée en deux parties: a) brèves présentations des expériences nationales et autres intéressant le processus de la CEE sur l'éducation au développement durable et b) discussion du projet de stratégie pour l'éducation au développement durable.

**A. Brèves présentations des expériences nationales et autres intéressant le processus de la CEE sur l'éducation au développement durable**

18. Les représentants ont participé activement aux débats et ont fait part de leurs données d'expérience et de leurs bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation au développement durable.

19. L'UNESCO a rendu hommage au travail sur l'éducation au développement durable réalisé dans la région de la CEE. Elle a informé l'Équipe spéciale que le projet de cadre international pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies sur l'éducation au développement durable était en cours d'achèvement et a invité les pays et organisations à communiquer leurs observations sur ce document d'ici à la fin avril 2004. Elle a souligné que le processus d'éducation au développement durable était aussi important pour le Nord que pour le Sud, pour les riches que pour les pauvres, et qu'une coopération plus étroite et plus efficace entre toutes les parties prenantes était nécessaire. L'UNESCO a souligné que l'absence d'une définition commune de l'éducation au développement durable, une certaine confusion en ce qui concerne tant l'éducation à l'environnement et l'éducation au développement durable que les liens entre l'une et l'autre, ainsi qu'une méconnaissance de l'éducation au développement durable en tant que concept dynamique, entravaient la coopération internationale dans ce domaine. Elle a également émis l'avis que la pauvreté, la parité des sexes et les droits de l'homme n'étaient pas suffisamment pris en compte par les pays dans le contexte de l'éducation au développement durable.

20. L'Équipe spéciale a échangé des renseignements sur différents points et sur les activités nationales se rapportant à l'éducation au développement durable. De l'avis général, l'éducation au développement durable était prioritaire dans la région. La plupart des pays avaient mis en place des systèmes éducatifs, assuré un accès à l'éducation de base et l'égalité des filles et des garçons en matière d'éducation, formé des professionnels de l'enseignement, développé un potentiel scientifique et garanti la participation active de la société civile. Cependant, les systèmes éducatifs étaient souvent trop rigides compte tenu de la nature intégrée et transversale de l'éducation au développement durable. Peu d'États membres avaient adapté leurs cadres institutionnels et politiques aux besoins de l'éducation au développement durable. Certains pays avaient recours aux conseils du développement durable en tant qu'organes de coordination tandis que d'autres avaient déjà établi de nouveaux mécanismes tels qu'équipes spéciales et plates-formes. Les documents directifs nationaux qui traitaient en général de l'éducation au développement durable et/ou de l'éducation à l'environnement consistaient en programmes stratégiques sur le développement durable, programmes d'élimination de la pauvreté, plans d'action et activités de mise en œuvre au niveau local d'Action 21. Dans de nombreux pays, l'éducation au développement durable était encore assimilée à l'éducation à l'environnement. Or, l'Équipe spéciale convenait qu'il fallait les traiter comme deux notions différentes. Un autre problème était que, dans de nombreux pays, l'éducation au développement durable n'était pas intégrée dans la législation, tandis que l'éducation en matière d'environnement faisait souvent l'objet de lois ou autres textes réglementaires.

21. Les participants ont fourni des renseignements sur la coopération sous-régionale. Les expériences et les besoins différaient selon les cas. Par conséquent, la situation en matière d'éducation au développement durable était différente d'une sous-région à l'autre. Il y avait plusieurs exemples de réussite dans la région, notamment le processus intergouvernemental de

l'Asie centrale sur l'éducation en matière d'environnement et le programme d'éducation au développement durable d'Action 21 pour la région de la mer Baltique. La mobilisation des fonds nécessaires pour mettre en œuvre l'éducation au développement durable posait un problème pour les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et des Balkans.

22. L'Équipe spéciale a estimé qu'une coopération multipartite et le renforcement de l'apprentissage formel, non formel et informel pourraient contribuer à l'efficacité de l'éducation au développement durable. Des représentants des ONG, des centres régionaux pour l'environnement et du Conseil de l'Europe ont aussi fait part de leur expérience dans ce domaine. Forum for the Future a présenté des orientations sur l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur. L'Eco-Forum européen a présenté une étude sur les priorités et les besoins dans le domaine de l'éducation au développement durable en Bulgarie, en Fédération de Russie et au Royaume-Uni. L'étude était parrainée par le Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales du Royaume-Uni. Le REC-CEE a fourni des renseignements sur les matériels pédagogiques élaborés pour son projet Green Pack. Le Conseil de l'Europe a fait état des liens entre le tourisme et l'éducation au développement durable.

23. Les participants ont été nombreux à dire que les divers projets exécutés dans la région constituaient des expériences riches et uniques. L'Équipe spéciale est convenue qu'un mécanisme efficace de partage des informations et des bonnes pratiques était nécessaire. La plupart des participants se sont déclarés favorables à l'élaboration d'un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation au développement durable. Ils se sont ralliés à la proposition du représentant de l'Italie tendant à ce que la CEE affiche dans un premier temps sur son site Web des renseignements sur les expériences régionales en matière d'éducation au développement durable. À cette fin, les représentants ont été invités à fournir au secrétariat un résumé (de deux pages maximum) concernant leurs expériences.

### **B. Examen du projet de stratégie pour l'éducation au développement durable**

24. En concertation avec les pays chefs de file, le secrétariat de la CEE a établi un projet de stratégie (CEP/AC.13/2004/3), conformément à la Déclaration sur l'éducation au développement durable (ECE/CEP/102/Rev.1), aux Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (ECE/CEP/102/Add.1) et au projet de programme d'application internationale concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable.

25. Le Président a présenté le projet de stratégie et invité l'Équipe spéciale à le commenter. Tous les représentants ont participé au débat. Le projet de stratégie a été bien accueilli et considéré comme un document important et opportun. L'Équipe spéciale a remercié le secrétariat pour le document et s'est déclarée satisfaite que toutes les questions importantes concernant la mise en œuvre de l'éducation au développement durable y soient abordées.

26. Les représentants ont fait un certain nombre d'observations sur le document. La plupart se sont déclarés favorables à l'approche stratégique à long terme pour l'ensemble de la région. En même temps, de nombreux participants ont souligné qu'il faudrait accorder une attention plus explicite aux besoins sous-régionaux. Il conviendrait de tenir dûment compte du contexte global des questions liées à l'éducation au développement durable. Certains représentants ont demandé

que soient indiqués plus clairement dans le document les aspects spécifiques aux pays à structure fédérale.

27. L'Équipe spéciale a noté que le document faisait une plus large place à l'éducation à l'environnement qu'à l'éducation concernant différentes questions économiques et sociales, et a souligné qu'il faudrait procéder à un rééquilibrage. Elle s'est aussi inquiétée des liens entre les activités formelles, non institutionnelles et informelles. À cet égard, il a été suggéré de renforcer la cohérence entre ces trois formes d'éducation. Certains participants ont proposé d'utiliser le terme plus large d'«apprentissage», laissant entrevoir une plus grande ouverture vers la société et mettant davantage l'accent sur les apprenants que sur les éducateurs.

28. De nombreux représentants ont estimé qu'il vaudrait mieux établir un mécanisme de partenariat entre les différents ministères pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie plutôt que de confier la direction du processus aux ministères de l'éducation. Certains ont proposé que ce processus soit dirigé à la fois par le ministère de l'environnement et par le ministère de l'éducation. La majorité s'est déclarée favorable à l'approche multipartite préconisée dans le projet de stratégie et a demandé que la question soit approfondie. Les représentants ont souligné que les syndicats et diverses communautés, y compris les populations autochtones, devraient jouer un rôle important dans l'éducation au développement durable et qu'il faudrait l'indiquer plus clairement.

29. Il a été jugé souhaitable d'étoffer les chapitres sur la mise en œuvre de la stratégie et sur l'évaluation de cette mise en œuvre, en ce qui concerne en particulier les priorités, le calendrier et les indicateurs.

30. De nombreuses observations ont montré que certains termes donnaient lieu à des interprétations différentes. Dans plusieurs cas, les incohérences étaient dues à la traduction d'anglais en russe. Bon nombre de représentants ont estimé qu'il faudrait établir des documents d'accompagnement sur le contexte du processus d'éducation au développement durable et préciser certains termes utilisés dans le projet de stratégie pour que le texte proprement dit et sa mise en œuvre ultérieure soient mieux compris.

31. Des observations ont aussi été formulées sur d'autres points, notamment l'importance des comportements, des attitudes, des valeurs et de l'auto-évaluation en matière d'éducation au développement durable. Quelques représentants ont jugé important de fournir aux éducateurs des orientations pour la mise en œuvre de ce type d'éducation, conformément aux Éléments de base de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable.

-----